



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2081

Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature

Direction de la Petite Enfance

**Rapporteur** : M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2081 - ADOPTION ET RENOUELEMENT DE CONVENTIONS CADRE, MIXTE, DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX ET DE CONTRATS DE SOUS-MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE - APPROBATION DES CONVENTIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique Petite Enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Ces documents arrivant à échéance et les associations poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, il vous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous.

A titre informatif, il vous est rappelé dans le tableau, pour l'ensemble des structures dont les conventions sont à renouveler, les montants de subventions de fonctionnement votées en 2022.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention / contrat renouvelé(e) : 1- Convention-cadre, mixte 2- Convention d'occupation temporaire 3- Contrat de sous -mise à disposition	Valeur locative 2022 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement (€) 2022 Délibérations en Conseil Municipal N°2022/1487 du 27/01/2022 et N°2022/049 du 20/09/2022
<b>1er arrondissement</b>				
Association Lyon Santé Education	<b>Chardonnet</b>	contrat de sous mise à disposition	6 771	176 000 30 000
Mutuelle Petite Enfance Lyon 1er	<b>Les P'tits Soyeux</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	36 830	67 200 8 400
Mythe au Logis	<b>Croc' aux jeux</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire		8 800 1 100
<b>3e arrondissement</b>				
La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie	<b>Myrtille</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	63 394	160 000 40 000
ACOLEA	<b>Les Lucioles</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	32 225	96 000 24 000
Une Souris Verte	<b>Une Souris Verte</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	64 856	260 000 65 000
LAHSO	<b>Jacques Prévert</b>	Mixte		20 000 6 200
<b>4e arrondissement</b>				
Les Enfants de la Colline	<b>Popy</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	53 433	157 680 45 000
Les Enfants de la Colline	<b>Pirouette</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	42 487	140 000 40 000
<b>5e arrondissement</b>				
AGDS	<b>Allix</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	47 897	192 200 142 100
ALFA 3A	<b>Le Chantoiseau</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	42 487	85 040 21 260
<b>7e arrondissement</b>				
Gribouille Lyon Massimi	<b>Gribouille</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	53 237	81 600 20 400
Les Septimousses	<b>Les Septimousses</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	14 910	212 000 78 000
AGDS	<b>Blandan</b>	Cadre + contrat de sous mise à disposition	66 700	149 840 76 200
Entraide Protestante	<b>La Parentaise</b>	Cadre		7 200 1 800
Entraide Protestante	<b>Chaudoudoux</b>	Cadre		55 200 20 800
<b>8e arrondissement</b>				
La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie	<b>Andrée Roux</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	109 459	248 000 62 000
Acepp Rhône	<b>Laep nomade tricotilien</b>	Cadre		33 600 8 400
<b>9e arrondissement</b>				
L'Ours en Peluche	<b>L'Ours en Peluche</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	49 094	180 000 53 000
La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie	<b>Les Dahlias</b>	Cadre + convention d'occupation temporaire	22 982	72 000 18 000

Vu lesdites conventions ;

Vu lesdits contrats ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Les conventions-cadre, mixte, d'occupation temporaire, les contrats de sous-mise à disposition, susvisés, établies entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET